

# Agnès Bricard

## Officier de la Légion d'honneur



*Agnès Bricard, présidente d'honneur du Conseil supérieur de l'ordre des experts-comptables, fondatrice de la FFA – Fédération Femme Administrateurs – administratrice de l'Union des femmes décorées de la Légion d'honneur, a reçu l'insigne d'officier de la Légion d'honneur des mains de Paulette Laubie, fondatrice du Cefec (Conseil européen des femmes, entreprises et commerces), première femme commandeur de la Légion d'honneur au titre des droits des femmes, grand-croix de l'Ordre national du Mérite, chevalier des Palmes académiques, et de Martine de Boisdeffre, présidente de la section du rapport et des études du Conseil d'État, ex-directrice des Archives de France, officier de la Légion d'honneur et de l'Ordre national du Mérite, commandeur des Arts et des Lettres.*

**A**u cours de la cérémonie de remise de l'insigne, organisée le 8 mars dernier pour la Journée internationale des femmes, Paulette Laubie et Martine de Boisdeffre ont rappelé le parcours d'Agnès Bricard.

### UN PARCOURS DE GAGNANTE !

Avant même l'obtention de son diplôme d'expertise comptable en 1983, Agnès Bricard s'est impliquée dans les associations de jeunes experts-comptables stagiaires afin de participer pleinement à la vie de la profession. C'est ce qui l'a conduite alors à présider l'Association nationale des experts-comptables stagiaires (ANECS) de 1981 à 1983. Partant du constat d'un déficit de création de cabinets indépendants et prenant modèle sur l'Agence nationale pour la création d'entreprises (ANCE), elle crée et préside le Club des jeunes experts-comptables (CJEC) de 1983 à 1985. Le CJEC avait pour vocation de regrouper les forces des jeunes professionnels, de favoriser les associations (capitalistiques ou non) et de mettre en place un partage des bonnes pratiques pour faciliter l'installation. Considéré comme une pépinière à son lancement avec 500 adhérents, il constitue aujourd'hui un véritable réseau avec environ 2 000 membres qui, au-delà de ses objectifs fondateurs, permet aux cabinets en surcroît d'activité ou souhaitant mettre en œuvre une mission exceptionnelle de disposer d'un vivier d'excellence pour développer des missions de sous-traitance qualifiées.

Elle ouvre son cabinet en 1983 en s'associant avec Élisabeth Lacroix-Philips, rencontrée à l'ANECS, motivée par l'idée de pouvoir travailler en équipe et de grandir ensemble. Les étapes de cette création ont été l'occasion de modéliser en parallèle un dossier d'installation profitant à l'ensemble des jeunes professionnels du CJEC.



Agnès Bricard

Dans le prolongement naturel de l'action menée auprès des jeunes professionnels, elle s'implique dans la vie des instances de la profession avec la volonté de faire bouger les lignes au service de ses confrères. Membre élue de l'Ordre des experts-comptables de la région Paris Île-de-France de 1987 à 2001, elle en assure la présidence en 2001 et 2002, période au cours de laquelle ont été développées deux bases documentaires en ligne, l'une sur l'évaluation ([entrepriseevaluation.com](http://entrepriseevaluation.com)), l'autre sur la prévention ([entrepriseprevention.com](http://entrepriseprevention.com)), en vue de mettre à la disposition des experts-comptables de nouveaux outils au service de nouvelles missions.

Présidente déléguée du Centre d'Information et de Prévention (CIP) au niveau de la région Paris Île-de-France, ainsi qu'au niveau national de 2002 à 2004, elle généralise les outils documentaires en ligne auprès de tous les acteurs de la prévention des difficultés

des entreprises (avocats et tribunaux de commerce notamment). Parallèlement une première réflexion était engagée avec la Chancellerie autour du rebond du chef d'entreprise et de l'assurance santé entreprise.

Élue en 2005 au Conseil supérieur de l'Ordre des experts-comptables elle occupe jusqu'en 2008 les fonctions de présidente du Club secteur public et du comité « *Collectivités locales et associations* ». Cette mobilisation au bénéfice de la commande publique a permis au Conseil supérieur d'obtenir un poste de représentant à l'Observatoire économique des achats publics (OEAP), poste qu'elle occupe depuis son installation, le 14 novembre 2005.

### PREMIÈRE FEMME PRÉSIDENTE DE L'ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES !

Vice-présidente du Conseil supérieur de l'ordre des experts-comptables en 2009 et 2010, ses pairs l'élisent première femme présidente de l'institution en mars 2011 pour un mandat de deux ans qui s'achèvera en mars 2013.

Après avoir été lauréate du prix *La Tribune Women's Awards* (catégorie finance) et du Grand Prix Allianz 2011, elle fonde en 2012 la Fédération des femmes administrateurs et en assure la présidence jusqu'en 2014.

Tout en poursuivant son engagement auprès des femmes administrateurs, elle lance en 2014 une association visant à prévenir et à traiter les difficultés des entreprises en relation avec une nouvelle forme d'assurance, « *L'assurance santé entreprise* ».

En 2015, elle publie aux éditions Hachette *le Guide du Routard du financement des entreprises*, dont le tirage dépasse aujourd'hui les 125 000 exemplaires !

À l'heure où nous bouclons ces lignes, elle s'apprête à rejoindre en qualité

d'administratrice « *Pacte PME* », une association présidée par Christophe de Maistre dont l'ambition principale est de : « *renforcer les liens entre grands comptes et PME pour faire émerger de nouveaux leaders : ETI* ».

**UNE FEMME EN ACCORD AVEC SES CONVICTIONS** |||

Après avoir reçu sa distinction, Agnès Bricard a chaleureusement remercié Paulette Laubie et Martine de Boisdeffre. Elle s'est ensuite exprimée en ces termes pour clôturer

la cérémonie de remise de l'insigne d'officier de la Légion d'honneur :

« *Je veux seulement exprimer le premier sentiment qui est le mien au regard de cette distinction. Je veux simplement vous dire la première de mes convictions, c'est que je crois en l'Homme, cette merveille de la Nature, comme le disait Albert Jacquard. Capable du meilleur comme du pire, il est toujours là, à l'œuvre pour l'humanité. Je pense profondément que dans ce monde qui perd nombre de ses repères, nous*

*avons un devoir d'exemplarité. C'est une chance, mais c'est aussi un devoir, que d'assumer notre responsabilité sociale et de faire notre métier d'être humain. Aujourd'hui, la République m'honore et cela me comble, j'ai une chance extraordinaire, celle de pouvoir agir et tout simplement vivre, en accord avec mes convictions et de pouvoir les partager avec vous. »*

2017-2750

**Vie du chiffre** |||||

**CSOEC**

**Les priorités des experts-comptables**

Paris, 6 avril 2017



Recemment élu à la présidence du Conseil supérieur de l'ordre des experts-comptables (CSOEC) le 14 mars dernier pour un mandat de deux ans, Charles-René Tandé souhaite « défendre et construire l'avenir de la profession ». Il présente ainsi ses quatre chantiers prioritaires dans le but de relancer l'économie.

**FAVORISER LA CROISSANCE ÉCONOMIQUE DES ENTREPRISES** |||||

La profession comptable doit être reconnue comme **premier conseil des chefs d'entreprise**, ces derniers ayant besoin d'un accompagnement global que les experts-comptables sont en mesure de leur apporter au quotidien. En effet, l'expert-comptable accompagne aujourd'hui déjà les dirigeants de TPE et PME dans la création, le suivi ou encore le développement de leur activité, les aide à anticiper l'évolution de leur marché, à optimiser leur financement, mais également dans leurs grandes décisions en matière d'investissement, de croissance externe et de transmission. Vrai changement culturel, celui-ci passera par **des missions non réglementées bénéficiant des atouts du statut réglementé de l'expert-comptable**.



Charles-René Tandé

**PERMETTRE LE DÉVELOPPEMENT DU CONSEIL GRÂCE À LA SPÉCIALISATION** |||||

Le modèle du cabinet traditionnel doit aujourd'hui évoluer vers des missions de conseil à forte valeur ajoutée, sans pour autant abandonner les missions comptables. Pour atteindre cet objectif, il s'agira de **diminuer le poids des tâches déclaratives et administratives, en clarifiant les normes législatives et réglementaires**. Afin que l'expert-comptable ne soit plus seulement considéré comme un

« *généraliste* », il s'agira également d'**intensifier la communication autour de ses différentes compétences et spécialités**. À ce titre, des travaux avec les universités et les écoles de commerce seront lancés pour construire des formations qualifiantes complémentaires et adaptées, afin de faire évoluer les profils de collaborateurs et attirer de nouveaux talents sur les missions de conseil auprès des entreprises.

**REPENSER LA RÉFORME TERRITORIALE DE L'ORDRE** |||

Suite à la fusion des régions, il s'agira de **repenser l'organisation territoriale en fonction des bassins économiques**. Dans cet objectif seront créés **des comités territoriaux animés par les élus**, afin d'assurer la pérennité de la proximité, mais aussi la qualité de service des cabinets d'expertise-comptable. Pour cela, l'ordre reprendra la **négociation avec les pouvoirs publics sur les conditions de la réforme**, si le nouveau gouvernement en place en maintient le principe.

**RENFORCER L'INFLUENCE DE LA PROFESSION DANS LA SPHÈRE PUBLIQUE ET ÉCONOMIQUE** |||||

Dans cette logique, **des actions ont notamment été mises en œuvre pour sensibiliser Michel Sapin, ministre de l'Économie et des Finances, sur les difficultés rencontrées sur le terrain dans le cadre de la mise en place de la Déclaration sociale nominative (DSN)** ; mais également pour faire le point sur la mise en œuvre **Examen périodique de sincérité (EPS)** pratiqué par les organismes de gestion agréés. L'entrée en fonction du nouveau gouvernement, dès mai 2017, donnera à l'ordre des experts-comptables l'opportunité de faire entendre sa voix sur les prochains projets législatifs ou réglementaires.

2017-2769